

Nouvelles de Guilers

Mairie : 16, rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS - Tél. : 02 98 37 37 37

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Horaires de la Guilthèque : le mercredi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le jeudi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, le vendredi : 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, le samedi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

Agenda

Samedi 5 février

17 h 30 - Complexe L. Ballard - ASG - Séniors A reçoit Arzelliz
Salle d'athlétisme couverte - Club d'athlétisme Guilérien - Championnat de Bretagne des Epreuves Combinées Minimales

Mercredi 9 février

De 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30 - Epicerie sociale

Jeuvi 10 février

De 9 h à 10 h 30 - Epicerie sociale
A partir de 14 h - Halle Baucina - Marché

www.mairie-guilers.fr

Courriel :

ville@mairie-guilers.fr
nouvelles@mairie-guilers.fr

**Vendredi 4 février
2022
n° 2241**

MONSIEUR LE MAIRE, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL,
reçoit sur rendez-vous au 02 98 37 37 37.

PERMANENCE DES ÉLUS

Samedi 5 février de 10 h à 12 h en mairie
Thierry COLAS, Adjoint au Maire
Prendre rendez-vous avant le vendredi midi au 02 98 37 37 37.

Etat civil

Naissance :

LE MENUET DE LA JUGANNIÈRE COZ Louise

Décès :

MADEC Paul (86 ans)

Permanences

Assistante sociale : prendre rendez-vous au C.D.A.S. Territoire de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest au 02 98 47 08 09.

Mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans, Place Napoléon III à Brest 02 98 47 25 53.

Puéricultrice : permanences les lundis de 14 h à 16 h 30 et les vendredis de 9 h à 11 h 30 au CDAS de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest. Uniquement sur rdv au 02 98 47 08 09.

ADMR Guilers-Bohars : service d'aide à domicile, 53, rue Charles de Gaulle à Guilers, 02 98 07 69 05. Permanences : lundi, mardi, jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30.

Infirmières / Sage-femme / Médecins

Infirmières / Sage-femme :

Mme Le Roux, Mme Quiviger, Mme Le Provost, Mme Fournier : 06 08 24 37 65 - 5, rue St Valentin.

Mme Amil, Mme Merdy, Mme Jacob, Mme Ulliac, Mme Cabon, Mme Trompf : 06 82 18 22 78 - 5, rue St Valentin.

Mme Couard, Mme Favennec : 02 98 36 41 58, Mme Morlier (sage-femme) : 06 64 72 38 36 - 45, rue Charles de Gaulle.

Médecins généralistes :

M. Augustin : 40 ter, rue Charles de Gaulle 02 98 07 62 08

Cabinet médical : 5, rue St Valentin 02 98 07 54 20

Pharmacie de garde

Toutes les nuits de la semaine et tous les jours, de 12 h à 14 h. Contactez le 32 37.

Médecin de garde

Week-end du **5 février** faire le 15.

Les événements à ne pas rater



Du **5 janvier au 26 février**, découvrez l'exposition de peintures de Bertrand Allamigeon :

Mosaïque chinoise originale

Visible aux heures d'ouverture de la Guilthèque.

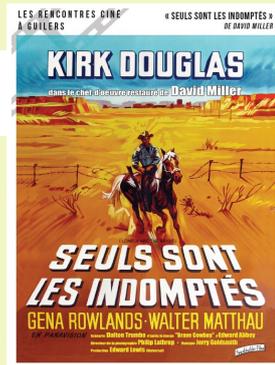
Vendredi 11 février à 20 h 30 à L'Agora

Travelling.A. Les rencontres cinés à Guilers

Pour sa troisième séance, Travelling.A. vous propose le film « **Seuls sont les indomptés** » de David Miller :

« Au Nouveau-Mexique dans les années 1960, un authentique cowboy qui voit sa liberté réduite par un monde moderne en évolution, se fait arrêter et emprisonner pour organiser l'évasion de son ami. Mais rien ne se déroulera comme prévu. »

Suite à la projection, un échange aura lieu avec Guy Martin, passionné de cinéma. Gratuit.



Samedi 26 février à 20 h 30 à L'Agora

Maman Europa

Tout public à partir de 13 ans. Tarifs : 12 € / 6 €

Sabine partage avec les spectateurs sa binationalité, entre-deux singulier, et ces trajectoires croisées

entre sa mère et elle, son amour pour ce grand projet de paix qu'est l'Europe et ses craintes, ses espoirs, quant à son devenir. Seule en scène, elle fait exister des personnages comme tirés d'une photographie de famille plus ou moins fictionnelle.

Retrouvez le programme complet des spectacles sur le site internet de la Ville de Guilers. Le pass vaccinal ou sanitaire et le port du masque sont obligatoires pour l'ensemble de ces événements.

Recensement de la population en cours

Le recensement de la population est très important. Les chiffres obtenus permettent de déterminer le montant de la dotation globale de fonctionnement et de connaître les besoins de la population actuelle en transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc... Recensez-vous de façon simplifiée par internet, via les codes remis ou déposés dans vos boîtes aux lettres par des agents recenseurs, ou sous format papier. Plus d'information sur le-recensement-et-moi.fr

La mairie vous informe

Mesures sanitaires

Pass vaccinal & pass sanitaire

Le pass vaccinal consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- **Certification de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- **Examen de dépistage virologique** ne concluant pas à une contamination par la covid-19 ;
- **Certificat de rétablissement** de plus de 11 jours et moins de six mois ; puis moins de 4 mois à compter du 15 février.
- **Certificat de contre-indication à la vaccination.**

Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24 h dans le cadre du pass vaccinal est possible jusqu'au 15 février pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin.

Il remplace le pass sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus dans les lieux recevant du public (à l'exception des établissements de santé et sociaux). Pour les enfants de 12 ans et 2 mois à 15 ans, c'est le pass sanitaire qui s'applique.

Tout comme le pass sanitaire, le pass vaccinal s'applique pour le public comme pour les personnes qui travaillent dans les lieux où il est obligatoire.

Manifestations et événements à Guilers

Depuis le 30 janvier, les mesures, prises par arrêté du Maire le 9 janvier dernier au sujet des événements et manifestations sur Guilers, sont levées, notamment en ce qui concerne la tenue des manifestations, les matchs à huis clos ainsi que l'accès aux vestiaires.

- Concernant les **manifestations sportives se tenant en intérieur**, il convient d'utiliser les capacités des tribunes en place assise avec le port du masque en permanence, respect strict des mesures barrières, distanciation physiques et sans consommation.
- Concernant les **manifestations sportives en extérieur**, notamment dans le cas de mains-courantes en position debout, il convient d'appliquer les mêmes conditions sanitaires liées aux gestes barrières.
- Le masque ne peut être retiré qu'au moment de la pratique sportive.

Règles gouvernementales en vigueur (décret du 22 janvier 2022) :

- Dans les bars et restaurants ou espaces délimités assimilables intégrés dans des enceintes sportives, la **consommation de nourriture et de boissons** est autorisée si et seulement si elle est assise, servie par un professionnel de la restauration dans le respect du protocole HCR et se déroule avant ou après les rencontres. Elle est interdite dans les autres établissements recevant du public, notamment dans les espaces culturels et sportifs (buvettes, hospitalités en loges...), lors des moments de convivialité, des réunions associatives, des réceptions diverses, etc. Pour l'application du présent protocole la **vente de boisson et d'alcool** est interdite.
- Les réunions organisées par les associations et qui ne peuvent être reportées, doivent être prioritairement envisagées **en distanciel**. Dès lors que leur organisation en présentiel s'avère impérative, elles doivent se dérouler dans le strict respect des mesures barrières.
- **L'assouplissement de ces mesures**, notamment la partie restauration & boissons, est prévue pour le **16 février** prochain.

Port du masque

Le **port du masque en extérieur** n'est plus obligatoire depuis le **2 février**, hormis dans les établissements sportifs de plein air (complexe Louis Ballard) excepté lors de la pratique de l'activité sportive, conformément au protocole du Ministère des sports. Le port du masque est obligatoire **dès l'âge de 6 ans** dans les transports et tous les lieux recevant du public : transports en commun, gares et stations de transports publics, tous les établissements recevant du public, les bars, cafés et restaurants lors des déplacements, établissements sportifs de plein air, marchés couverts, services publics, banques, bureaux de poste, lieux de culte...

Isolement

	Schéma vaccinal complet ou enfant de moins de 12 ans	Schéma vaccinal non complet ou non vacciné
Positif au covid	Isolement pendant 7 jours complets. Au bout de 5 jours, possibilité de sortir d'isolement en cas de test* négatif et d'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 h.	Isolement pendant 10 jours complets. Au bout de 7 jours, possibilité de sortir d'isolement en cas de test* négatif et d'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 h.
Cas contact	Pas d'isolement, mais application stricte des gestes barrières. Réalisez un test* négatif (ou un autotest pour les enfants de moins de 12 ans) le jour même puis des autotests à J2 et J4. Si	Isolement pendant 7 jours à compter du dernier contact. Pour sortir d'isolement, vous devez réaliser un test* et obtenir un résultat négatif.

* Test RT-PCR ou antigénique

L'ensemble de ces mesures sont susceptibles d'évoluer

Broyage de déchets verts



Le prochain broyage des déchets verts sur la plateforme de Kérébars aura lieu le **lundi 14 février**. Les opérations se termineront le mardi à midi. Les déchets verts seront évacués dès la fin du broyage. L'aire de dépôt pour les usagers sera donc fermée durant cette période.

Dératisation

Prochain passage du dératiser le **vendredi 25 février, le matin**.
Inscriptions à l'accueil de la mairie (02 98 37 37 37).



Démarchage

On nous a signalé des démarchages abusifs à domicile et par téléphone sur la commune. Merci d'être vigilant.

Conciliateur de justice



Prochaine permanence du conciliateur de justice le **lundi 14 février** de 9 h à 12 h, sur RDV à l'accueil de la Mairie ou au 02 98 37 37 37. Vous pouvez effectuer une saisine en ligne sur le site <https://www.conciliateursdefrance.fr/> pour communiquer au conciliateur les éléments du dossier avant le premier RDV.

Numéros utiles

Gendarmerie de Guilers : 02 98 07 44 68 (17) / **SAMU** : 15
/ **Pompiers** : 18 / **Eau du Ponant** : 02 29 00 78 78 / **Taxi Guilers Enzo** : 06 81 14 18 19 / **Taxi Laurent** : 06 74 22 91 88



La mairie vous informe

Procurations

Nouvelles modalités depuis le 1^{er} janvier

Un électeur (le mandant) peut donner procuration à un électeur (le mandataire) de sa commune ou d'une autre commune. Le mandataire devra impérativement se rendre au bureau de vote du mandant pour voter. Comment effectuer une procuration :

- En effectuant la démarche en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr. Vous devez impérativement vous rendre en gendarmerie, police, tribunal pour valider votre procuration, en présentant votre carte nationale d'identité.
- En vous déplaçant en gendarmerie, police, tribunal, vous devez compléter l'imprimé cerfa 14952*03 accessible sur www.service-public.fr et présenter votre carte nationale d'identité. Les imprimés sont aussi disponibles sur place. Il est conseillé d'arriver avec l'imprimé complété.

Information obligatoire : vous devez connaître votre Numéro National d'Electeur (NNE) et celui du mandataire. Il sera inscrit sur les nouvelles cartes électorales qui devront être distribuées courant mars 2022, en vous rendant sur le site www.service-public.fr pour vérifier votre situation électorale ou en vous adressant à la mairie.

Un électeur ne peut disposer que d'une procuration établie en France et une établie à l'étranger.

C.C.A.S.

Épicerie Sociale

L'épicerie sociale sera ouverte le **mercredi 9 février** de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30 et le **jeudi 10 février** de 9 h à 10 h 30.



Repas Saint Albert

Sous réserve des contraintes sanitaires, les repas du mardi reprendront le **22 février**.

Permanence Mutuelle communale

Une mutuelle communale a été mise en place sur la commune par le biais de 2 mutuelles : AXA et Nuoma. Vous pouvez dès à présent contacter leurs référents afin d'obtenir un rendez-vous pour échanger sur leurs prestations :

- Mutuelle AXA : Mme MACKINTOSH Françoise 06 42 23 19 71.
- Mutuelle NUOMA : Mme DANGE Belinda : 0 805 037 110.

Education / Enfance / Jeunesse

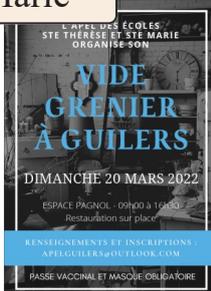
Relais Petite Enfance

Le service de relais sera fermé du **14 au 18 février**. Vous pouvez laisser un message par courriel. « relaispetiteenfance.guilers@mairie-guilers.fr ». Elisabeth Margé, animatrice du relais, en prendra connaissance à son retour.



L'APEL Ste Thérèse Ste Marie

L'APEL Ste Thérèse - Ste Marie organise un vide grenier le **20 mars** de 9 h à 16 h 30. Prix du portant (NON FOURNI) 2,50 €, 5 €/table de 1,20 mètres ou 8 €/table de 2 mètres. Restauration possible sur place. Vous souhaitez faire du vide dans votre maison ? N'hésitez pas à nous contacter à apelguilers@outlook.com ou au 0670276506 et nous vous ferons parvenir le bulletin d'inscription.



Vie associative

Centre socio-culturel L'Agora

« Le Monde en Images »



L'Agora vous invite à découvrir la Colombie, à travers un diaporama, animé par Michèle Guennegues, le **vendredi 18 février** à 20 h 30 à L'Agora, Entrée gratuite.

Marché de Saint-Renan

Sortie en mini bus le **samedi 5 février**. Départ de L'Agora à 9 h 30, retour vers 11 h 30. Participation : 1 €. Inscription obligatoire, sortie limitée à 8 places.



Soirée jeux



Elle est organisée par la ludothèque Yakajouer, le **vendredi 11 février** à partir de 18 h 30. Gratuite et accessible à tous, sans inscription. Contraintes sanitaires : pass vaccinal obligatoire dès 16 ans, pass sanitaire obligatoire de 12 à 15 ans, port du masque obligatoire dès 6 ans.

Les sorties familiales pendant les vacances d'hiver

- **Mar. 8 fév.** : Bricol'en famille 3/5 ans à 10 h 30. 2 € par enfant.

- **Jeu. 10 fév.** : Bricol'en famille 6/9 ans à 14 h 30. 2 € par enfant.

- **Ven. 11 fév.** : Ciné kid (film non défini) au cinéma Liberté. Rdv à 12 h 45, déplacement en bus. Tarif : 3 € par enfant et 5 €/adulte

- **Dim. 13 fév.** : patinoire. Rdv à 9 h 30, déplacement en mini-bus et covoiturage. Tarif : 3 € par enfant et 5 € par adulte

- **Mar. 15 fév.** : Cuisine en famille 3/5 ans à 10 h 30 et à 14 h 30 pour les 6/9 ans. 2 € par enfant.

- **Jeu. 17 fév.** : confection pain avec François Laot, boulanger, à 14 h 30.

Tarif : 2 € par personne. La cuisson du pain dans le four à pain de Lanvian aura lieu le **vendredi 18 février** à 14 h 30 avec Cathy et Stéphane Merceur.

Pass sanitaire, à partir de 12 ans et deux mois, et vaccinal, à partir de 16 ans, obligatoire, port du masque dès 6 ans.

Inscriptions obligatoires à l'accueil de L'Agora ou par téléphone.



Animation famille à la Forêt des Comestibles

Jardiner au naturel dans la pratique et le partage, le **mercredi 9 février** de 15 h à 17 h. 3 ateliers seront proposés sur la permaculture, sur le compost et le troc de graines / boutures. Sur inscription, port du masque obligatoire dès 6 ans.



Guilers entre en jeux !



L'édition 2022, organisée par la ludothèque du centre socioculturel L'Agora et la Ville de Guilers, qui devait avoir lieu du 4 au 6 février, est reporté du **24 au 26 juin**.

Nouvelles activités à L'Agora

- "Langue des signes" pour les débutants par Jelena StoJakovic, du **2 mars au 8 juin**. Séances les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30. Tarifs : 50 € pour les guiliériens + adhésion ; 55 € pour les personnes ne résidant pas sur Guilers + adhésion. Nombre de places limitées, pass vaccinal obligatoire.

- Belote : à partir du **3 février** le jeudi de 14 h à 17 h. Tarif : adhésion.



Exposition

Le centre socioculturel L'Agora reçoit l'exposition « Argoat Armor Photos » d'Angéline Becquereau et Kenan Etienne, jusqu'au **25 février**, visible aux horaires d'ouverture.

Renseignements et inscriptions au 02 98 07 55 35

ACPG TOE CATM et VEUVES

L'assemblée générale aura lieu le **samedi 12 février** à 9 h 30 salle Gauguin (sous la mairie). Paiement des cotisations (inchangées 25 €)



Guilers Accueille

Vacances du **4 au 21 février**. Le club sera ouvert les **mardis 8 et 15 février**.

Sport

ASG



Vendredi 04/02 :

Vétérans : match à Lampaul à 20 h 30.

Samedi 05/02 :

U6, U7, U8 & U9: entraînement à 10 h, U11A, U10A, U11B, U15F, U13B, U12B, U15A & U14B : voir convocations, U11F : Tournoi à Bourg-blanc à partir de 9 h 45, U13F : match à

Plougonven, U13A : FUTSAL à Plouzané, U12A : FUTSAL, U14 : match à Saint-Martin à 15 h 30, U16 : reçoit St Pol à 14 h, U17A : match à Landerneau à 15 h 30, Séniors A : reçoit Arzelliz à 17 h 30.

Dimanche 06/02 :

U13F : Tournoi à Bourg-blanc à partir de 9 h 45, Séniors B : repos, Séniors C : match à La Cavale à 15 h, Séniors D : reçoit Plouarzel 3 à 13 h.

Club d'athlétisme guilérien

Running

Vendredi 4 février à 18 h 15 (salle d'athlétisme) : séance VMA courte (30"-30")

Dimanche 6 février à 9 h 30 (parking cimetièrre) : endurance (sortie longue)

Mardi 8 février à 18 h 15 (salle) : PPG/PPS/gainage

Mercredi 9 février à 18 h 15 (portail complexe sportif) : 3 circuits au choix 8,5, 10,5 et 11,5km

Athlétisme

Retour sur le championnat de Bretagne de Cross de Pontivy : belles performances de nos licenciés, dont certains sont qualifiés pour les inter-régionaux :

- Lucas Huelvan 3ème sur le cross court, médaillé de bronze,
- Apolline Gouritin et Margaux Le Grand qualifiées sur le cross court,
- Manon Le Fur 5ème junior fille,
- Lucie Le Grand qualifiée en équipe minimales filles,.
- Notre jeune équipe benjamins bien représentée dans l'équipe du Finistère se classe 3ème des départements bretons.

Les Championnats Inter-régionaux de Cross auront lieu à EU en Seine Maritime le 20 février. Déplacement en minibus.

Samedi 5 février : Championnat de Bretagne des Epreuves Combinées Minimales en salle d'athlétisme de Guilers.

Samedi 5 et dimanche 6 février : Pré-France en salle à St Brieuc. Les horaires du déplacement seront donnés par les entraîneurs.

Dimanche 6 février : Championnat de Bretagne des Lancers Longs à St Brieuc.



Vie commerciale (suite)

Ecole de crêpes Blé Noir

Au programme, pour le mois de février :

- Atelier pliages et garnitures : samedi 5 février de 9 h à 12 h,
- Atelier découverte 4 h : samedi 5 et 26 février de 13 h 30 à 17 h 30, samedi 12 février de 10 h à 14 h,
- Atelier kig ha farz : samedi 12 février de 15 h 30 à 18 h 30,
- Atelier découverte famille (à partir de 8 ans) : mardi 15 et mardi 22 février de 10 h à 12 h,
- Atelier découverte 1 journée : samedi 19 février de 10 h à 17 h,
- Vendredi 25 février : Crêperie d'application ! Venez déguster les crêpes faites par nos élèves crêpiers ! Menu complet « Crêpes » à 8 euros (sur place ou à emporter)
- Atelier cocktail et planche apéro : samedi 26 février de 9 h à 12 h.



Crédit Mutuel de Bretagne

Le président et les membres du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Mutuel de Guilers, ont le plaisir de vous informer de la récente nomination d'Aurélien VIGOUROUX, en temps que Directrice d'Agence. Aurélien Vigouroux succède à Anne Marie ROLLAND. Toute l'équipe du CMB vous accueille du mardi au vendredi de 8h45 à 12h15 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 15, et sur RDV les après-midi du mardi au vendredi de 13 h 45 à 18 h.

Offre d'emploi

Finisterejob

Faciliter l'accès à l'autonomie de tous les jeunes, agir pour leur insertion professionnelle tout en soutenant les entreprises finistériennes est une priorité du Conseil départemental du Finistère.

Depuis sa création par le Département, il y a plus d'un an, la plateforme de l'emploi des jeunes « finisterejob », a accueilli plus de 22 000 offres d'emplois, 950 CV, et 380 comptes recruteurs. Elle a permis l'embauche de jeunes dans notre département sur des métiers aussi divers que comptable, traiteur, conseiller recouvrement, accompagnant éducatif et social, mécanicien, agent de production, missions intérimaires.

N'hésitez pas à consulter le site : <https://finisterejob.fr>

Vie paroissiale



Messe chaque jeudi à 9 h 15.

Samedi 5 février messe à 18 h à Locmaria.

Dimanche 6 février messe à 10 h 30 à Plouzané.

Mardi 8 février répétition de chants à la maison paroissiale de 18 h 30 à 19 h 30 : chants nouveau Carême et Pâques et préparation de la St Valentin. On compte sur vous !

Samedi 12 février messe à 18 h à Locmaria.

Dimanche 13 février pardon de St Valentin, fête paroissiale à 10 h 30 à Guilers.

Vie commerciale

Amicale Laïque - Section Cyclo



Dimanche 6 février circuit n°6 :

G1/G2 : départ 9 h, distance 69 km.

G3 : départ 9 h, distance 49 km.

Départ du complexe sportif Louis Ballard.

Les Délices de Guilers

La boulangerie sera fermée pour congés annuels du **samedi 5 février** au **dimanche 20 février**. Réouverture **lundi 21 février** à 7 h.



Pressing des Bleuets



Le pressing des Bleuets sera fermé pour congés d'hiver du **7 au 14 février** inclus. Réouverture le **mardi 15 février**. Horaires : 8 h 15 - 12 h 15 / 13 h 30 - 19 h. Fermé le lundi.

Divers

Trouvé / Perdu

Trouvés : bateau télécommandé, calculatrice, clé, carte bancaire, carte de bus avec carte de crédit, poule.

Perdus : carte bancaire, passeport, un bip avec une clé, clé avec porte clé, clé de voiture, porte clé pompon.

S'adresser à l'accueil de la mairie 02 98 37 37 37.